



CHARTRE et MODALITES DES PARRAINAGES

L'association **Aider un enfant à Dano au Burkina** met en place et accompagne des parrainages d'enfants dans la province de Dano, plus particulièrement avec le **Groupe Scolaire Bater Langou**.

Avant tout engagement de parrainage, nous demandons aux futurs parrains-marraines de vérifier que l'éthique de l'association, expliquée dans cette chartre, soit en cohérence avec leurs propres convictions et valeurs.

En lien étroit avec la déclaration des droits de l'enfant proclamée par l'ONU, qui considère notamment que l'humanité se doit de donner à chacun de ses fils ou filles le meilleur d'elle-même, nous avons pour objectif de mettre l'enfant au cœur de nos préoccupations en priorisant sa protection et son sentiment de sécurité. Nos actions de soutien ont pour ambition de faciliter la réussite scolaire et l'épanouissement de l'enfant parrainé dans le respect de ses particularités ethniques, culturelles ou religieuses.

L'association **Aider un enfant à Dano au Burkina** est:

- ✓ Apolitique et non-confessionnelle,
- ✓ Très vigilante vis-à-vis du respect des traditions et de la situation individuelle des familles aidées,
- ✓ Dans un esprit de partage, de tolérance et de non jugement des coutumes,
- ✓ Convaincue que la réussite d'un parrainage est le résultat de la coopération de 3 parties :
 - L'enfant parrainé,
 - la famille de l'enfant,
 - le parrain-marraine.

Les actions de parrainage sont conduites de **deux manières**:

Parrainage individuel :

Venir en aide à un enfant issu d'une famille très démunie et assurer ainsi sa scolarisation, contribuer à son alimentation et à son hygiène. Le parrainage individuel génère une relation personnelle très bénéfique pour l'enfant. (cf. *rubrique correspondance*)

Parrainage collectif :

Venir en aide à un groupe d'enfants (classe... ensemble des élèves de l'établissement). Selon les besoins du groupe, il s'agira alors par exemple de financer le repas du midi pour l'ensemble des élèves, de faciliter l'accès aux soins médicaux, d'acheter du matériel scolaire, des jeux éducatifs, un équipement informatique, d'organiser un soutien scolaire, d'améliorer des locaux...

Le parrainage collectif peut aussi, en fonction des besoins sur place, prendre la forme d'un soutien pour assurer tout ou partie du financement de la rémunération d'un ou plusieurs professeurs.

Qui sont les filleuls ? :

Un comité de parrainage composé de trois représentants de l'établissement Bater Langou (un professeur, un parent d'élèves, Direction des études), un représentant de la direction provinciale de l'éducation, un représentant de l'action sociale de la province, est chargé de sélectionner les dossiers des élèves pouvant intégrer le collège. Une liste est établie donnant la priorité aux enfants les plus démunis, enfants motivés avec un bon livret scolaire à l'école primaire et répondant aux critères d'âge requis par direction régionale de l'enseignement.

Comment devient-on parrain ?

Lorsqu'un parrain a signalé sa candidature (contact direct avec un membre de l'association ou par le canal du site internet) il reçoit pour le parrainage individuel le dossier d'un enfant avec les explications sur sa situation, ou éventuellement le dossier d'une collectivité d'enfants pour un parrainage collectif.

A quel moment mon parrainage prend effet ?

Les demandes sont enregistrées au fil de l'eau tout au long de l'année, ils prennent effet de la manière suivante :
Parrainage collectif : Immédiat avec un premier versement mensuel le 20 du mois qui suit la date de réception de la demande au siège de l'association "Aider un enfant à Dano" (ou la date de saisie sur le site)

Parrainage individuel : La prise d'effet est également immédiate, avec une période de transition au "format" collectif si la date de la demande ne coïncide pas avec la période de rentrée scolaire. Exemple : Je formule ma demande sur le site internet le 15 avril, je fais mon premier versement le 20 mai, je serais parrain à titre collectif jusqu'à fin septembre et parrain individuel début octobre (*). De cette manière par vos versements vous contribuerez sans attendre à Aider un enfant à Dano.

(*) La désignation des filleuls (filleules) est effective au moment de la première rentrée scolaire de l'enfant parrainé à Bater Langou.

Comment s'établit la relation entre filleul et parrain ? :

Le parrain peut dès qu'il a pris connaissance des coordonnées de son filleul, s'il le souhaite établir une correspondance avec son filleul. Cette communication se fera via la page « **ma vie de parrain** » sur le site de l'association dont l'accès s'établira avec un identifiant et un mot de passe. Les correspondances arriveront sur une boîte groupe « filleuls » qui seront gérées par les professeurs, ce qui permettra aux enfants de répondre (courrier numérique ou page d'écriture ou dessin scanné de l'enfant).

Quelles recommandations pour les correspondances ? :

Ces échanges directs doivent respecter l'éthique de l'association. La relation personnelle qui s'établit entre le parrain ou la marraine est très bénéfique pour l'enfant qui, souvent, se trouve dans une situation douloureuse (orphelin, abandonné...). La correspondance est aussi source de forte motivation pour l'enfant « *une personne s'intéresse à moi et souhaite ma réussite...je n'ai pas envie de la décevoir* ». Les liens qui s'installent génèrent pour les enfants un véritable sentiment de sécurité et sont sources d'enrichissement pour le parrain.

Les parrains s'engagent à informer **Aider un enfant à Dano** de toute demande directe des filleuls qui leur semblerait excessive. Un dialogue entre les parrains et **Aider un enfant à Dano** permettra alors de juger du bien-fondé de cette demande et de la réponse à y apporter éventuellement.

Il est vivement recommandé que ne soient pas annoncés ou promis dans les messages des sommes d'argent ou des cadeaux précieux qui ne pourraient pas de toutes les manières être remis, en raison de difficultés locales de poste ou de douane.

Les parrains peuvent, s'ils le souhaitent, faire suivre un cadeau à leur filleul, lors des missions effectuées au Burkina par les membres de l'association (une communication sera faite 2 mois avant le départ).

Enfin, il est exclu de faire venir en France un filleul, ou tout membre de sa famille. **Aider un enfant à Dano** est en effet une organisation dont le but est d'aider l'enfant dans son environnement et dans son cadre familial, et il n'est en aucune façon question d'un accueil en France. **Aider un enfant à Dano** dégageait toute responsabilité en cas d'une telle venue en France.

Qu'est ce qui est demandé aux filleuls ou à leurs familles ? :

De s'efforcer de faire parvenir de leurs nouvelles, de répondre aux lettres. D'éviter de demander des cadeaux directs et des sommes d'argent qui viendraient s'ajouter au soutien financier régulier des parrains. Les familles s'engagent à faire suivre à leurs enfants, dès lors qu'ils sont parrainés, une scolarité aussi assidue que possible.

Qu'est ce qui est demandé aux correspondants sur place ? :

Tous rencontrés et appréciés personnellement par des membres de l'Association lors des missions sur place, ils ont la confiance de **Aider un enfant à Dano**. Ils s'engagent à être des relais attentifs des parrains auprès des filleuls. Ils signalent les changements importants intervenus dans les situations des filleuls, les difficultés majeures qui peuvent survenir et les solutions qu'ils proposent.

Lors des missions annuelles, les membres de **Aider un enfant à Dano** rencontrent les correspondants, font avec eux le point exact de la situation de chaque filleul et s'efforcent de rendre visite au plus grand nombre possible d'entre eux.

Quels sont les engagements de l'association ? :

Nous mettrons tout en œuvre pour assurer le suivi et l'aboutissement des parrainages et faciliter la relation parrain/filleul, notamment au moyen de la page « Ma vie de parrain » du site internet.

Nous ferons en sorte de relayer les situations et difficultés particulières identifiées auprès des filleuls.

Nous nous engageons à ce que 95% des dons et parrainages soient utilisés au bénéfice des enfants.

Nous gérons en totale transparence les ressources et rendons compte de l'activité au fil de l'eau.

Nous répondrons à toutes les questions posées sur le blog du site.

Quelle est la durée souhaitée de l'engagement de parrainage ?

Un parrainage individuel demande idéalement un accompagnement sur la durée des études.

Dans le cas d'un parrainage collectif, elle est souhaitée de 3 ou 4 années, avec un minimum de 1 an.

Le parrain reste cependant toujours libre d'interrompre son soutien financier en veillant naturellement à en informer l'association préalablement 3 mois avant la fin de l'aide afin qu'elle puisse organiser le relais auprès d'un nouveau parrain.

Quel est le montant de l'engagement ?

Le budget annuel moyen pour conduire les actions de soutien aux enfants aidés au collège ou au lycée Bater Langou est de 290€ par an.

L'association a un budget de fonctionnement réduit au minimum (10€ par parrain). Le parrain est adhérent, il est de ce fait invité à l'assemblée générale, il est informé et associé à la vie de l'association.

La contribution annuelle répartie sur 12 mensualités est donc fixée à **25 Euros** pour un parrainage individuel ou collectif.

Pour mémoire [Aider un enfant à Dano au Burkina](#) revient à 8.50€ par mois après réduction fiscale de 66%.

Comment sont gérés les versements ?

Les parrains acceptent que leurs soutiens financiers soient toujours faits par l'intermédiaire d'« [Aider un enfant à Dano au Burkina](#) »

Pour faciliter la gestion de son engagement, chaque parrain met en place auprès de sa Banque des virements automatiques de 25€ à la date du 20 de chaque mois pour créditer le compte bancaire de l'association.

Les dirigeants alimentent, depuis ce compte bancaire en euros domicilié en France, un compte bancaire en FFCFA domicilié dans une banque locale au Burkina et ne fonctionnant depuis la France que sur les seules signatures des responsables français de notre association.

Sur présentation des justificatifs émis par l'établissement scolaire (factures de scolarité, bulletins de notes, fiche d'assiduité..) ou par les prestataires (cantine...frais médicaux), les responsables d'« [Aider un enfant à Dano au Burkina](#) » effectueront les paiements via les services de la banque en ligne.

Le suivi financier sera mis en ligne à l'issue des AG et un point intermédiaire peut être produit sur simple demande d'un parrain via le site internet de l'association.

Devenir parrain c'est rendre le sourire à un enfant

et partager avec lui l'espoir d'un avenir meilleur.

Saint Gervais en belin, le 6 mars 2018

Pour le bureau de l'association « Aider un enfant à Dano »,

Le président,
Jean Yves Bône